



LA FRANÇAISE
SYSTEMATIC ASSET MANAGEMENT

Rapport annuel La Française Systematic Global Listed Infrastructure

du 01.01.2023 au 31.12.2023

La Française Systematic Asset Management GmbH

La Française Systematic Asset Management GmbH
Neue Mainzer Str. 80
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Registre du commerce:
Frankfurt HRB 34125

Direction:
Berit Jauch
Dennis Jeske
Kay Scherf
Mark Wolter

www.la-francaise-systematic-am.com

La Française Systematic Global Listed Infrastructure

Rapport d'activité au 31 décembre 2023

La Française Systematic Global Listed Infrastructure

La période de référence s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le fonds La Française Systematic Global Listed Infrastructure est un fonds d'actions mondiales concentré avec deux catégories d'actions de distribution et deux catégories d'actions de capitalisation.

Le fonds investit dans le monde entier jusqu'à 100 % en actions de sociétés d'infrastructure cotées en bourse. Sur la base d'un processus d'investissement systématiquement exempt de pronostics, il s'agit de sélectionner des titres liquides sous-évalués (« Value ») et de qualité (« Quality ») qui disposent en outre d'une stabilité de tendance. Pour réduire les risques, le risque de cours (volatilité) est également pris en compte pour évaluer les risques de perte particulièrement élevés, ainsi que des critères de durabilité (« investissement responsable »), dont principalement la bonne gestion de l'entreprise (« gouvernance »). La pondération des pays et des secteurs résulte (« bottom-up ») de la sélection des titres individuels, qui est régulièrement vérifiée. Toutes les positions en actions sont en principe pondérées de manière égale, avec un ajustement régulier de la pondération (« rebalancing »).

Les catégories de parts R, I, RC et IC sont celles qui ont été créées jusqu'à présent pour le fonds La Française Systematic Global Listed Infrastructure.

Les principaux risques auxquels le fonds d'investissement a été exposé au cours de l'année sous revue étaient les risques du marché liés aux pertes de cours sur des marchés de placement entiers et sur des actions individuelles, ainsi que les risques de change. En raison de la diversification des risques, il n'y a pas eu de risques importants de contrepartie. En outre, il n'y a pas eu d'autres risques pouvant être qualifiés d'importants.

En dépit de pronostics plutôt timides sur le marché des capitaux, poussés par une inflation tenace et des craintes de récession, l'année d'investissement 2023 a été nettement plus réjouissante que celle de 2022. Beaucoup de choses se sont déroulées contrairement aux attentes, l'inflation a progressivement diminué des deux côtés de l'Atlantique et l'économie américaine s'est montrée plus robuste que redouté. Néanmoins, des événements tels que la crise bancaire américaine au printemps ou l'émergence de craintes de récession en Europe au début du deuxième semestre ont conduit à des mouvements de volatilité sur les marchés d'actions. Presque tous les marchés d'actions ont enregistré une performance positive à deux chiffres. Seule exception, l'indice Hang Seng a affiché une performance négative à deux chiffres. Une fois de plus, peu d'actions fortement pondérées dans les indices ont été à l'origine d'une grande partie de la performance. Les portefeuilles diversifiés n'ont pas pu apporter de valeur ajoutée directe dans ce contexte de marché. Une divergence a également été constatée parmi les facteurs. La performance du marché a été tirée notamment par les titres « Quality » et « Growth », tandis que les titres « Value », « Momentum » et « Low Volatility » ont certes apporté des contributions nettement positives à la performance, mais nettement inférieures aux deux précédentes. D'un point de vue sectoriel, les moteurs sont venus des secteurs de la technologie, des communications et de la consommation discrétionnaire. Les services aux collectivités, les entreprises d'énergie et de santé ont obtenu des résultats nettement moins bons.

En fin d'année, l'inflation s'est stabilisée autour de 3 % en Amérique et en Europe, en raison de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. En sa qualité de président de la FED, Jerome Powell a déclaré en décembre que les taux directeurs avaient atteint le pic ou s'en étaient approchés. Jusqu'à présent, la fin du cycle des taux d'intérêt se manifeste principalement sur l'extrémité courte de la courbe des taux inversée. Les obligations d'État, les obligations d'entreprises et les obligations à haut rendement ont bénéficié de ce mouvement.

À la fin de la période sous revue, le taux d'investissement du fonds était de 99,56 %. Au cours de la période sous revue, la performance (selon la méthode BVI) a été de -2,17 % pour la catégorie de parts R, de -1,41 % pour la catégorie de parts I, de -2,22 % pour la catégorie de parts RC et de -1,41 % pour la catégorie de parts IC.

Après le terme de l'exercice, le fonds d'investissement a été classé comme produit financier relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement sur la publication d'informations »). Le fonds a été classé comme relevant de l'article 8 du règlement sur la publication d'informations le 2 janvier 2023.

Les informations complémentaires visées à l'article 11 du règlement sur la publication d'informations et à l'article 6 du règlement taxinomie concernant les informations périodiques relatives aux produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement sur la publication d'informations et à l'article 6, paragraphe 1, du règlement taxinomie figurent à l'« Annexe ESG » du présent rapport annuel.

La Française Systematic Global Listed Infrastructure

État financier au 31 décembre 2023

	Valeur de marché en EUR	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
I. Actif		18 412 655,74	100,19
1. Actions		18 118 928,82	98,60
- Construction et matériaux de construction	2 239 768,52		12,19
- Fournisseurs d'énergie	11 442 188,86		62,26
- Autres services	750 022,04		4,08
- Télécommunications	344 266,55		1,87
- Transports	2 976 403,16		16,20
- Secteur du divertissement	366 279,69		1,99
2. Parts de fonds de placement		177 006,98	0,96
- France	177 006,98		0,96
3. Créances		55 387,77	0,30
4. Avoirs en banque		61 332,17	0,33
II. Passif		-35 707,14	-0,19
III. Actif du fonds		18 376 948,60	100,00 ¹⁾

¹ Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

La Française Systematic Global Listed Infrastructure

État financier au 31 décembre 2023

ISIN	Dénomination	Marché	Unité ou Parts ou dev. en milliers	Position au 31/12/2023	Achats/entrées au cours de la période sous revue	Ventes/sorties	Cours	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
Titres négociés en bourse									
Actions									
Marché domestique									
DE0005773303	Fraport AG Ffm.Airport.Ser.AG		UNITÉ	7 134	8 004	870	EUR 54,760	390 657,84	2,13
							EUR	390 657,84	2,13
Étranger									
ES0105046009	Aena SME S.A.		UNITÉ	2 254	2 648	394	EUR 164,100	369 881,40	2,01
FR0010340141	Aéroports Paris S.A.		UNITÉ	3 173	6 094	2 921	EUR 117,200	371 875,60	2,02
US0304201033	American Water Works Co. Inc.		UNITÉ	2 933	5 787	2 854	USD 131,990	350 451,88	1,91
AU000000APA1	APA Group		UNITÉ	69 833	11 863	5 666	AUD 8,540	368 382,12	2,00
CA0467894006	ATCO Ltd.		UNITÉ	14 562	2 358	1 000	CAD 38,670	386 593,81	2,10
AU0000013559	Atlas Arteria		UNITÉ	101 902	103 735	1 833	AUD 5,780	363 823,31	1,98
US0495601058	Atmos Energy Corp.		UNITÉ	3 498	3 498	3 774	USD 115,900	367 010,55	2,00
NZAIE0002S6	Auckland Intl Airport Ltd.		UNITÉ	79 071	82 384	3 313	NZD 8,800	398 822,03	2,17
AU000000AZJ1	Aurizon Holdings Ltd.		UNITÉ	167 949	167 949	0	AUD 3,800	394 222,13	2,15
HK0392044647	Beijing Enterprises Hldgs Ltd.		UNITÉ	119 500	127 500	8 000	HKD 27,150	376 132,51	2,05
CA1363751027	Canadian National Railway Co.		UNITÉ	3 361	226	400	CAD 166,550	384 302,18	2,09
CA13646K1084	Canadian Paci.Kansas City Ltd.		UNITÉ	5 054	5 554	500	CAD 104,840	363 765,87	1,98
CA1367178326	Canadian Utilities Ltd.		UNITÉ	17 232	2 690	800	CAD 31,890	377 267,94	2,05
GB00B033F229	Centrica PLC		UNITÉ	214 625	338 112	123 487	GBP 1,407	348 358,50	1,97
US16411R2085	Cheniere Energy Inc.		UNITÉ	2 239	2 699	460	USD 170,710	346 009,77	1,88
US1653031088	Chesapeake Utilities Corp.		UNITÉ	3 659	3 659	0	USD 105,630	349 884,73	1,90
US2091151041	Consolidated Edison Inc.		UNITÉ	4 278	0	484	USD 90,970	352 301,33	1,92
US1264081035	CSX Corp.		UNITÉ	12 237	904	2 729	USD 34,670	384 064,45	2,09
JP3783600004	East Japan Railway Co.		UNITÉ	7 000	16 188	9 188	JPY 8 129,000	365 386,91	1,98
US2810201077	Edison International		UNITÉ	5 674	6 053	379	USD 71,490	367 206,14	2,00
ES0130960018	Enagas S.A.		UNITÉ	22 394	1 246	5 520	EUR 15,265	341 844,41	1,86
FR0010208488	Engie S.A.		UNITÉ	22 396	24 294	1 898	EUR 15,918	356 499,53	1,94
US30161N1019	Exelon Corp.		UNITÉ	9 551	9 551	0	USD 35,900	310 397,77	1,69
GB0003452173	Firstgroup PLC		UNITÉ	174 572	222 531	47 959	GBP 1,750	352 548,61	1,92
CH0319416936	Flughafen Zürich AG		UNITÉ	1 834	2 379	545	CHF 175,600	346 402,50	1,88
CA3495531079	Fortis Inc.		UNITÉ	9 705	566	1 600	CAD 54,510	363 187,94	1,98
FR0010533075	Getlink SE		UNITÉ	21 270	29 167	7 897	EUR 16,565	352 337,55	1,92
IT0001250932	Hera S.p.A.		UNITÉ	122 861	148 295	213 487	EUR 2,972	365 142,89	1,99
IT0005090300	Infrastrutt. Wireless Italiane		UNITÉ	31 627	33 929	48 583	EUR 11,450	362 129,15	1,97
IT0005211237	Italgas S.P.A.		UNITÉ	72 078	3 132	16 759	EUR 5,180	373 364,04	2,03
US49456B1017	Kinder Morgan Inc.		UNITÉ	22 241	2 107	1 813	USD 17,640	355 163,39	1,93
NL0009432491	Vopak Koninklijke N.V.		UNITÉ	10 949	23 212	12 263	EUR 30,440	333 287,56	1,81
GB00BDR05C01	National Grid PLC		UNITÉ	30 940	0	8 600	GBP 10,580	377 756,85	2,06
SG1DH9000006	NetLink NBN Trust		UNITÉ	597 200	663 900	708 889	SGD 0,840	344 266,55	1,87
US6826801036	Oneok Inc. (Nouveau)		UNITÉ	5 743	6 664	921	USD 70,220	365 068,99	1,99
CA7063271034	Pembina Pipeline Corp.		UNITÉ	12 283	1 144	1 400	CAD 45,620	384 697,56	2,09
US69331C1080	PG & E Corp.		UNITÉ	22 543	51 077	28 534	USD 18,030	367 944,86	2,00
US7234841010	Pinnacle West Capital Corp.		UNITÉ	4 997	4 997	6 358	USD 71,840	324 975,77	1,77
US7445731067	Public Service Ent. Group Inc.		UNITÉ	5 931	13 364	7 433	USD 61,150	328 321,78	1,79
IT0005054967	Rai Way S.p.A.		UNITÉ	71 679	5 765	21 810	EUR 5,110	366 279,69	1,99
ES0173093024	Red Electrica Corporacion S.A.		UNITÉ	23 644	927	3 524	EUR 14,910	352 532,04	1,92
PTRELOAM0008	REN-Redes Energ.Nacionais SGPS		UNITÉ	143 799	12 483	28 059	EUR 2,325	334 332,68	1,82
US8168511090	Sempra Energy		UNITÉ	5 338	2 966	300	USD 74,730	361 117,77	1,97
IT0003153415	Snam S.p.A.		UNITÉ	79 955	0	17 871	EUR 4,655	372 190,53	2,03
US84857L1017	Spire Inc		UNITÉ	6 582	12 713	6 131	USD 62,340	371 449,67	2,02
US87612G1013	Targa Resources Corp.		UNITÉ	4 280	262	1 733	USD 86,870	336 580,46	1,83
IT0003242622	Terna Rete Elettrica Nazio.SpA		UNITÉ	49 872	0	13 455	EUR 7,554	376 733,09	2,05
AU000000TCL6	Transurban Group		UNITÉ	45 603	45 603	48 616	AUD 13,710	386 198,73	2,10
US9078181081	Union Pacific Corp.		UNITÉ	1 708	260	471	USD 245,620	379 775,46	2,07
							EUR	17 728 270,98	96,47
Parts de fonds de placement									
Parts de fonds propres du Groupe									
FR0010609115	LA FRANÇAISE - LF Trésorerie		PART	2	24	23	EUR 110 629,360	177 006,98	0,96
							EUR	177 006,98	0,96
							EUR	18 295 935,80	99,56
Total des actifs en titres									
Avoirs en banque, instruments du marché monétaire non titrisés et fonds du marché monétaire									
Avoirs en EUR auprès de :									
Dépositaire		EUR		44 893,15			% 100,000	44 893,15	0,24
Soldes dans d'autres devises de l'UE/EEE									
Dépositaire		DKK		8 907,73			% 100,000	1 194,94	0,01
Dépositaire		NOK		4 125,95			% 100,000	367,78	0,00
Dépositaire		SEK		404,25			% 100,000	36,31	0,00
Soldes dans des devises autres que celles de l'UE/EEE									
Dépositaire		AUD		1 516,73			% 100,000	936,89	0,01
Dépositaire		CAD		393,96			% 100,000	270,47	0,00
Dépositaire		CHF		7 320,25			% 100,000	7 873,78	0,04
Dépositaire		GBP		141,25			% 100,000	163,00	0,00
Dépositaire		HKD		171,32			% 100,000	19,86	0,00
Dépositaire		JPY		55 906,00			% 100,000	358,98	0,00

Dépositaire	NZD	4 312,04	%	100,000	2 471,51	0,01
Dépositaire	SGD	3 246,96	%	100,000	2 228,30	0,01
Dépositaire	USD	571,32	%	100,000	517,20	0,00
Autres actifs			EUR		55 387,77	0,30
Créances sur souscriptions de parts	EUR	905,39			905,39	0,00
Dividendes d'actions à percevoir	AUD	28 082,38			17 346,58	0,09
Dividendes d'actions à percevoir	CAD	6 703,06			4 601,85	0,03
Dividendes d'actions à percevoir	EUR	-0,01			-0,01	0,00
Dividendes d'actions à percevoir	GBP	8 620,94			9 948,58	0,05
Dividendes d'actions à percevoir	USD	10 468,84			9 477,07	0,05
Crédits de retenues à la source	CHF	1 106,88			1 190,58	0,01
Crédits de retenues à la source	EUR	9 002,63			9 002,63	0,05
Crédits de retenues à la source	NZD	5 085,98			2 915,10	0,02
Autres passifs			EUR		-35 707,14	-0,19
Passifs liés aux rachats de parts	EUR	-10 692,82			-10 692,82	-0,06
Passif de frais de gestion (classe IC)	EUR	-319,47			-319,47	0,00
Passif de frais de gestion (classe I)	EUR	-1 517,53			-1 517,53	-0,01
Passif de frais de gestion (classe RC)	EUR	-15,10			-15,10	0,00
Passif de frais de gestion (classe R)	EUR	-23 162,22			-23 162,22	-0,13
Actifs du fonds			EUR		18 376 948,60	100,00 ²⁾
Affectation aux catégories de parts :						
La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC						
Actifs du fonds proportionnels			EUR		382 308,62	
Valeur par part			EUR		1 083,03	
Parts en circulation			UNITÉ		353	
La Française Systematic Global Listed Infrastructure I						
Actifs du fonds proportionnels			EUR		1 824 167,21	
Valeur par part			EUR		1 446,05	
Parts en circulation			UNITÉ		1 261	
La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC						
Actifs du fonds proportionnels			EUR		10 553,60	
Valeur par part			EUR		10,55	
Parts en circulation			UNITÉ		1 000	
La Française Systematic Global Listed Infrastructure R						
Actifs du fonds proportionnels			EUR		16 159 919,17	
Valeur par part			EUR		22,33	
Parts en circulation			UNITÉ		723 558	

²⁾ Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Cours des titres ou taux du marché

Les actifs des fonds spéciaux sont évalués sur la base des cours/taux de marché suivants :

Tous les actifs : Cours au 29/12/2023

Taux de change (en cotation indirecte)

Dollar australien (AUD)	1,6189 = 1 EUR
Livre sterling (GBP)	0,86655 = 1 EUR
Couronne danoise (DKK)	7,45455 = 1 EUR
Dollar de Hong Kong (HKD)	8,62575 = 1 EUR
Yen japonais (JPY)	155,73355 = 1 EUR
Dollar canadien (CAD)	1,4566 = 1 EUR
Dollar néo-zélandais	1,7447 = 1 EUR
Couronne norvégienne (NOK)	11,2185 = 1 EUR
Couronne suédoise (SEK)	11,1325 = 1 EUR
Franc suisse (CHF)	0,9297 = 1 EUR
Dollar de Singapour (SGD)	1,45715 = 1 EUR
Dollar américain (USD)	1,10465 = 1 EUR

Transactions conclues pendant la période de référence dans la mesure où elles n'apparaissent plus dans l'état des actifs :

Achats et ventes de titres, de parts d'investissement et de prêts sur reconnaissance de dette (répartition sur le marché à la date du rapport) :

ISIN	Dénomination	Unité ou Parts ou Dev. en milliers	Achats/ Entrées	Ventes/ Sorties	Volume en milliers
Titres négociés en bourse					
Actions					
Étranger					
US03027X1000	American Tower Corp.	UNITÉ	1 947	1 947	
US05379B1070	Avista Corp.	UNITÉ	0	10 227	
US0921131092	Black Hills Corp.	UNITÉ	0	6 018	
CA13645T1003	Canadian Pacific Railway Ltd.	UNITÉ	154	5 854	
US15189T1079	CenterPoint Energy Inc.	UNITÉ	0	14 609	
JP3566800003	Central Japan Railway Co.	UNITÉ	3 770	3 770	
NZCNUE0001S2	Chorus Ltd.	UNITÉ	0	93 322	
US1258961002	CMS Energy Corp.	UNITÉ	72	7 093	
US25746U1097	Dominion Energy Inc.	UNITÉ	0	5 960	
US26441C2044	Duke Energy Corp.	UNITÉ	0	4 382	
BE0003822393	Elia Group	UNITÉ	0	3 370	
CA2908761018	Emera Inc.	UNITÉ	0	10 082	
IT0003128367	ENEL S.p.A.	UNITÉ	71 243	71 243	
US29364G1031	Entergy Corp.	UNITÉ	365	4 255	
US30040W1080	Eversource Energy	UNITÉ	153	5 396	
US3379321074	FirstEnergy Corp.	UNITÉ	0	10 304	
US4198701009	Hawaiian Electric Industries Inc.	UNITÉ	11 233	11 233	
SG2D00968206	Hutchison Port Holdings Trust	UNITÉ	0	2 101 648	
HK0066009694	MTR Corporation Ltd.	UNITÉ	83 818	83 818	
US65339F1012	Nextera Energy Inc.	UNITÉ	11 248	11 248	
US65473P1057	NISOURCE Inc.	UNITÉ	892	16 315	
US6558441084	Norfolk Southern Corp.	UNITÉ	293	2 045	
US66765N1054	Northwest Natural Holding Co.	UNITÉ	9 145	9 145	
US6680743050	NorthWestern Corp.	UNITÉ	8 135	8 135	
US6708371033	OGE Energy Corp.	UNITÉ	0	10 997	
NZPOTE0003S0	Port of Tauranga Ltd.	UNITÉ	0	111 693	
US7365088472	Portland General Electric Co	UNITÉ	0	9 054	
AU000000QUB5	Qube Holdings Ltd.	UNITÉ	217 249	217 249	
US78410G1040	SBA Communications Corp.	UNITÉ	1 479	1 479	
GB00B1FH8J72	Severn Trent PLC	UNITÉ	14 519	14 519	
US8425871071	Southern Co., The	UNITÉ	398	6 447	
CA87807B1076	TC Energy Corp.	UNITÉ	1 000	10 620	
GB00B39J2M42	United Utilities Group PLC	UNITÉ	604	42 171	
US92939U1060	WEC Energy Group Inc.	UNITÉ	147	4 735	
US9694571004	Williams Cos Inc, The	UNITÉ	14 304	14 304	
US98389B1008	Xcel Energy Inc.	UNITÉ	0	6 417	
KYG9891U1334	Zhongyu Energy Holdings Ltd.	UNITÉ	630 128	630 128	

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ³⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		725 221,00	100,772
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		1 760,34	0,244
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		165,79	0,023
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-113 805,23	-15,809
5. Autres revenus		27 559,30	3,825
dont : autres	27 559,30		3,825
Total des revenus		640 901,20	89,054
II. Charges			
1. Intérêts sur les emprunts		-56,96	-0,007
2. Frais de gestion		-312 776,30	-26,924
3. Autres charges		-19 889,69	-2,760
dont : frais de garde	-266,57		-0,037
dont : autres	-19 623,12		-2,723
Total des charges		-332 722,95	-29,692
III. Revenu net ordinaire		308 178,25	59,363
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		1 190 450,64	165,143
2. Moins-values réalisées		-1 692 207,43	-234,996
Résultat découlant des opérations de cession		-501 756,79	-69,853
V. Résultat réalisé de l'exercice		-193 578,54	-10,491
1. Variation nette des plus-values non réalisées		-448 311,29	-54,141
2. Variation nette des moins-values non réalisées		187 207,49	28,620
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		-261 103,80	-25,522
VII. Résultat de l'exercice		-454 682,34	-36,011

Évolution du fonds de placement

	EUR	2023 EUR
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		20 803 497,15
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-151 042,68
2. Afflux de fonds (net)		-1 823 365,87
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	1 451 070,33	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-3 274 436,20	
3. Péréquation des revenus/charges		2 542,34
4. Résultat de l'exercice		-454 682,34
dont : variation nette des plus-values non réalisées	-448 311,29	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	187 207,49	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		18 376 948,60

³ Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ⁴⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		15 026,16	42,567
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		36,50	0,103
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		3,45	0,010
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-2 356,52	-6,676
5. Autres revenus		570,65	1,617
dont : autres	570,65		1,617
Total des revenus		13 280,24	37,621
II. Charges			
1. Intérêts sur les emprunts		-1,17	-0,003
2. Frais de gestion		-3 976,48	-11,265
3. Autres charges		-411,85	-1,167
dont : frais de garde	-5,50		-0,016
dont : autres	-406,35		-1,151
Total des charges		-4 389,50	-12,435
III. Revenu net ordinaire		8 890,74	25,186
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		24 573,64	69,614
2. Moins-values réalisées		-35 021,07	-99,210
Résultat découlant des opérations de cession		-10 447,43	-29,596
V. Résultat réalisé de l'exercice		-1 556,69	-4,410
1. Variation nette des plus-values non réalisées		-6 861,73	-19,438
2. Variation nette des moins-values non réalisées		4 849,80	13,739
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		-2 011,93	-5,700
VII. Résultat de l'exercice		-3 568,62	-10,109

Évolution du fonds de placement

	EUR	2023 EUR
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		458 073,38
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		0,00
2. Afflux de fonds (net)		-72 241,03
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	100 892,64	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-173 133,67	
3. Péréquation des revenus/charges		44,89
4. Résultat de l'exercice		-3 568,62
dont : variation nette des plus-values non réalisées	-6 861,73	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	4 849,80	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		382 308,62

Utilisation des revenus du fonds de placement

	total EUR	par part ⁵⁾ EUR
I. Disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé de l'exercice	-1 556,69	-4,410
2. Dotation du fonds de placement	0,00	0,000
II. Réinvestissement	-1 556,69	-4,410

^{4 et 5} Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure I
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ⁶⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		71 786,98	56,907
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		174,32	0,138
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		16,46	0,013
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-11 265,26	-8,930
5. Autres revenus		2 722,67	2,158
dont : autres	2 722,67		2,158
Total des revenus		63 435,17	50,286
II. Charges			
1. Intérêts sur les emprunts		-5,64	-0,004
2. Frais de gestion		-19 010,75	-15,070
3. Autres charges		-1 965,24	-1,558
dont : frais de garde	-26,43		-0,021
dont : autres	-1 938,81		-1,537
Total des charges		-20 981,63	-16,632
III. Revenu net ordinaire		42 453,54	33,654
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		117 821,39	93,399
2. Moins-values réalisées		-167 470,51	-132,757
Résultat découlant des opérations de cession		-49 649,12	-39,358
V. Résultat réalisé de l'exercice		-7 195,58	-5,704
1. Variation nette des plus-values non réalisées		-42 800,31	-33,929
2. Variation nette des moins-values non réalisées		18 342,83	14,541
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		-24 457,48	-19,388
VII. Résultat de l'exercice		-31 653,06	-25,092

Évolution du fonds de placement

	EUR	EUR
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		1 954 223,82
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-21 405,68
2. Afflux de fonds (net)		-76 443,36
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	42 532,93	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-118 976,29	
3. Péréquation des revenus/charges		-554,51
4. Résultat de l'exercice		-31 653,06
dont : variation nette des plus-values non réalisées	-42 800,31	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	18 342,83	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		1 824 167,21

Utilisation des revenus du fonds de placement

	total EUR	total EUR	par part ⁷⁾ EUR
I. Disponible pour la distribution		294 843,26	233,727
1. Report de l'exercice précédent		280 673,85	222,495
2. Résultat réalisé de l'exercice		-7 195,58	-5,704
3. Dotation du fonds de placement ⁸⁾		21 364,99	16,936
II. Non affecté à la distribution		273 625,08	216,907
1. Affecté au réinvestissement		0,00	0,000
2. Report à nouveau		273 625,08	216,907
III. Distribution totale		21 218,18	16,820
1. Distribution finale		21 218,18	16,820

^{6 et 7} Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

⁸ La dotation du fonds de placement correspond au montant dont le total de la distribution dépasse le résultat réalisé de l'exercice, majoré du report de l'exercice précédent.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ⁹⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		416,31	0,416
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		1,02	0,001
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		0,10	0,000
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-65,29	-0,065
5. Autres revenus		15,84	0,016
dont : autres	15,84		0,016
Total des revenus		367,98	0,368
II. Charges			
1. Intérêts sur les emprunts		-0,03	0,000
2. Frais de gestion		-189,00	-0,189
3. Autres charges		-11,43	-0,011
dont : frais de garde	-0,15		0,000
dont : autres	-11,28		-0,011
Total des charges		-200,46	-0,200
III. Revenu net ordinaire		167,52	0,168
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		681,87	0,682
2. Moins-values réalisées		-970,91	-0,971
Résultat découlant des opérations de cession		-289,04	-0,289
V. Résultat réalisé de l'exercice		-121,52	-0,122
1. Variation nette des plus-values non réalisées		-222,98	-0,223
2. Variation nette des moins-values non réalisées		113,05	0,113
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		-109,93	-0,110
VII. Résultat de l'exercice		-231,45	-0,231

Évolution du fonds de placement

	EUR	EUR
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		10.785,05
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		0,00
2. Afflux de fonds (net)		0,00
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	0,00	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	0,00	
3. Péréquation des revenus/charges		0,00
4. Résultat de l'exercice		-231,45
dont : variation nette des plus-values non réalisées	-222,98	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	113,05	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		10.553,60

Utilisation des revenus du fonds de placement

	total EUR	par part ¹⁰⁾ EUR
I. Disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé de l'exercice	-121,52	-0,122
2. Dotation du fonds de placement	0,00	0,000
II. Réinvestissement	-121,52	-0,122

⁹ et ¹⁰ Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Infrastructure R
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ¹¹⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		637 991,55	0,882
2. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		1 548,50	0,002
3. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		145,78	0,000
4. Déduction de l'impôt à la source étranger		-100 118,16	-0,138
5. Autres revenus		24 250,14	0,034
dont : autres	24 250,14		0,034
Total des revenus		563 817,81	0,779
II. Charges			
1. Intérêts sur les emprunts		-50,12	0,000
2. Frais de gestion		-289 600,07	-0,400
3. Autres charges		-17 501,17	-0,024
dont : frais de garde	-234,49		0,000
dont : autres	-17 266,68		-0,024
Total des charges		-307 151,36	-0,425
III. Revenu net ordinaire		256 666,45	0,355
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		1 047 373,74	1,448
2. Moins-values réalisées		-1 488 744,94	-2,058
Résultat découlant des opérations de cession		-441 371,20	-0,610
V. Résultat réalisé de l'exercice		-184 704,75	-0,255
1. Variation nette des plus-values non réalisées		-398 426,27	-0,551
2. Variation nette des moins-values non réalisées		163 901,81	0,227
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		-234 524,46	-0,324
VII. Résultat de l'exercice		-419 229,21	-0,579

Évolution du fonds de placement

	EUR	EUR
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		18 380 414,90
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-129.637,00
2. Afflux de fonds (net)		-1 674 681,48
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	1 307 644,76	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-2 982 326,24	
3. Péréquation des revenus/charges		3 051,96
4. Résultat de l'exercice		-419 229,21
dont : variation nette des plus-values non réalisées	-398 426,27	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	163 901,81	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		16 159 919,17

Utilisation des revenus du fonds de placement

	total EUR	total EUR	par part ¹²⁾ EUR
I. Disponible pour la distribution		2 546 992,72	3,520
1. Report de l'exercice précédent		2 495 073,35	3,448
2. Résultat réalisé de l'exercice		-184 704,75	-0,255
3. Dotation du fonds de placement ¹³⁾		236 624,12	0,327
II. Non affecté à la distribution		2 423 987,87	3,350
1. Affecté au réinvestissement		0,00	0,000
2. Report à nouveau		2 423 987,87	3,350
III. Distribution totale		123 004,85	0,170
1. Distribution finale		123 004,85	0,170

¹¹ et ¹² Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

¹³ La dotation du fonds de placement correspond au montant dont le total de la distribution dépasse le résultat réalisé de l'exercice, majoré du report de l'exercice précédent.

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC Exercice

	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice	Valeur par part
	EUR	EUR
2023	382 308,62	1 083,03
2022	458 073,38	1 098,50
2021	463 596,05	1 114,41
2020	9 721,55	972,16

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure I Exercice

	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice	Valeur par part
	EUR	EUR
2023	1 824 167,21	1 446,05
2022	1 954 223,82	1 483,30
2021	4 249 442,31	1 532,62
2020	8 865 583,00	1 374,79

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC Exercice

	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice	Valeur par part
	EUR	EUR
2023	10 553,60	10,55
2022	10 785,05	10,79
2021	11 023,70	11,02
2020	9 688,92	9,69

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Infrastructure R Exercice

	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice	Valeur par part
	EUR	EUR
2023	16 159 919,17	22,33
2022	18 380 414,90	22,99
2021	20 371 108,33	23,78
2020	23 718 300,98	21,14

La Française Systematic Global Listed Infrastructure

Annexe en application de l'article 7, alinéa 9 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

Informations fournies en vertu du règlement sur les instruments dérivés

Aucune transaction sur instruments dérivés n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'utilisation du plafond du potentiel de risque de marché pour ce fonds spécial a été déterminée selon une approche simple conformément au règlement sur les produits dérivés.

Autres informations

La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE000A2P4YX9

Valeur par part	EUR	1 083,03
Parts en circulation	UNITÉ	353
Date de lancement		15/07/2020
Montant minimum d'investissement	EUR	100 000
Investisseurs		Investisseurs institutionnels
Commission de souscription actuelle	%	0,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	0,75
Affectation du résultat		capitalisation

La Française Systematic Global Listed Infrastructure I

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE000A0MKQN1

Valeur par part	EUR	1 446,05
Parts en circulation	UNITÉ	1 261
Date de lancement		14/08/2014
Montant minimum d'investissement	EUR	100 000
Investisseurs		Investisseurs institutionnels
Commission de souscription actuelle	%	0,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	0,75
Affectation du résultat		distribution

La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE000A2P4YW1

Valeur par part	EUR	10,55
Parts en circulation	UNITÉ	1 000
Date de lancement		15/07/2020
Montant minimum d'investissement	EUR	aucun
Investisseurs		Investisseurs privés
Commission de souscription actuelle	%	5,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	1,50
Affectation du résultat		capitalisation

La Française Systematic Global Listed Infrastructure R

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE0009763342

Valeur par part	EUR	22,33
Parts en circulation	UNITÉ	723 558
Date de lancement		02/07/2001
Montant minimum d'investissement	EUR	aucun
Investisseurs		Investisseurs privés
Commission de souscription actuelle	%	5,00
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	1,50
Affectation du résultat		distribution

Proportion des titres dans l'actif du fonds (en %) 99,56

Proportion d'instruments dérivés dans l'actif du fonds (en %) 0,00

Information sur les procédures utilisées pour évaluer les actifs

L'évaluation des actifs a été effectuée pendant l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31 décembre 2023, en principe au dernier cours de bourse ou de marché négocié, qui garantit une évaluation fiable.

Les actifs qui ne sont ni admis à la négociation sur des bourses, ni admis sur un autre marché organisé ou intégrés dans celui-ci, ou pour lesquels aucun cours négociable n'est disponible, sont évalués à leur valeur vénale actuelle, qui est appropriée si elle est évaluée avec soin selon des modèles d'évaluation adéquats, en tenant compte des conditions actuelles du marché.

Au cours de l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31 décembre 2023, les actifs suivants n'ont pas été évalués au dernier cours de bourse ou de marché négocié :

Avoirs en banque et autres Actif	à la valeur nominale
Passif	au montant du remboursement
Conversion des monnaies étrangères	sur la base des cours spot de clôture de WM Company / Reuters

Informations sur la transparence et le ratio de coûts totaux conformément à l'art. 16 (1) alinéa 3 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

Ratio des coûts totaux (en %)

Le ratio des frais totaux exprime l'ensemble des frais et paiements supportés par le fonds au cours de l'exercice (hors frais de transaction) par rapport à la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds de placement.

La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC	1,16
La Française Systematic Global Listed Infrastructure I	1,16
La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC	1,90
La Française Systematic Global Listed Infrastructure R	1,91

Taux de rotation du portefeuille (PTR)

1,20

Le PTR indique le taux de rotation des parts du fonds de placement et est calculé comme suit : le montant le plus faible de la contre-valeur des achats et des ventes d'actifs de la période de référence concernée, divisé par la valeur nette d'inventaire moyenne.

Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus **EUR** **3 917,32**

La Française Systematic Global Listed Infrastructure IC

Frais de gestion fixes	EUR	2 795,65
Commission forfaitaire *)	EUR	1 121,67
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00
dont : frais de services	EUR	5 562,93
dont : frais d'audit	EUR	0,00

Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus **EUR** **19 716,55**

La Française Systematic Global Listed Infrastructure I

Frais de gestion fixes	EUR	14 069,46
Commission forfaitaire *)	EUR	5 647,09
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00
dont : frais de services	EUR	6 167,20
dont : frais d'audit	EUR	0,00

Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus **EUR** **157,34**

La Française Systematic Global Listed Infrastructure RC

Frais de gestion fixes	EUR	125,60
Commission forfaitaire *)	EUR	31,74
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00
dont : frais de services	EUR	5 499,80
dont : frais d'audit	EUR	0,00

Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus **EUR** **315 893,57**

La Française Systematic Global Listed Infrastructure R

Frais de gestion fixes	EUR	255 374,48
Commission forfaitaire *)	EUR	51 211,55
dont : frais de dépositaire	EUR	22 847,41
dont : droits de garde	EUR	1 977,63
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	15 767,50
dont : frais de services	EUR	23 310,59
dont : frais d'audit	EUR	3 308,20

*) Les frais dépassant les frais de gestion et la commission forfaitaire sont supportés par la société de gestion.

Coûts de transaction **EUR** **30 873,05**

Total des frais accessoires de l'acquisition (coûts d'acquisition) et des frais de cession des actifs.

La part des transactions sur titres effectuées pour le compte du fonds de placement au cours de la période sous revue par l'intermédiaire de courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées s'est élevée à 0 %. Leur montant total s'élevait à 0 EUR.

Informations sur les coûts

La société de gestion de capitaux ne perçoit pas de rétrocessions sur les rémunérations et remboursements de frais versés par le fonds au dépositaire et à des tiers.

La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération aux intermédiaires.

Au cours de l'exercice, le fonds de placement a détenu les parts d'investissement suivantes avec leurs frais de gestion correspondants :

LA FRANCAISE - LF Trésorerie

FR0010609115 0,09 %

Notes relatives au compte de résultat

La variation nette des plus-values et moins-values latentes est déterminée en comparant, au cours de chaque exercice, les approches de valorisation des actifs prises en compte dans le prix des parts avec leurs coûts d'acquisition historiques respectifs, en intégrant le montant des différences positives dans le total des plus-values latentes, en intégrant le montant des différences négatives dans le total des moins-values latentes et en calculant les variations nettes à partir de la comparaison des postes de totalisation à la fin de l'exercice avec les postes de totalisation au début de l'exercice.

Informations à fournir sur les opérations de financement sur titres conformément au règlement (UE) 2015/2365

Aucune opération de financement de titres ou swap de rendement total au sens du règlement (UE) 2015/2365 n'a été conclue au cours de l'exercice.

Changements significatifs

L'actuelle « Voting Rights Policy » de Lyxor International Asset Management S.A.S. Deutschland ne s'applique qu'aux fonds luxembourgeois et français. Aucun vote par procuration n'est actuellement prévu pour les fonds allemands. À l'avenir, ce service sera également mis en œuvre pour les fonds de placement allemands.

Informations sur la rémunération conformément à l'article 101 al. 4, N° 1-5 du code allemand des investissements (KAGB) :

Informations relatives à la rémunération du personnel

Notes de La Française Systematic Asset Management GmbH

Total des rémunérations des salariés versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux	3 093 854	* Valeur en EUR * Exercice 2022
dont rémunération fixe	2 665 754	* Valeur en EUR * Exercice 2022
dont rémunération variable	428 100	* Valeur en EUR * Exercice 2022
Rémunérations versées directement sur le fonds	0	* Valeur en EUR * Exercice 2022
Nombre d'employés de la société de gestion de capitaux	29	* avec GF
Montant du Carried Interest versé	0	* Valeur en EUR * Exercice 2022
Total des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux au preneur de risque	2 071 651	* Valeur en EUR * Exercice 2022
dont directeur	0	
dont autres cadres dirigeants	0	
dont autres porteurs de risques	0	
dont salariés ayant des fonctions de contrôle	0	
dont salariés avec le même niveau de revenu	0	

La politique de rémunération s'appuie sur les dispositions réglementaires de l'article 37 KAGB al. 1 pour les sociétés de gestion de capitaux et sur les prescriptions de la directive 2009/65/CE modifiée (article 14a al. 2 et 14b al. 1, 3 et 4 de la directive OPCVM).

Le conseil de surveillance de La Française Systematic Asset Management GmbH (LFSAM) définit, sur proposition de la direction, les principes généraux de la politique de rémunération, les revoit au moins une fois par an et est responsable de leur mise en œuvre. Les principes de la politique de rémunération doivent être approuvés par le conseil de surveillance de la société.

En outre, un comité de rémunération a été mis en place par le Groupe La Française (GLF) pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de démontrer les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique, les pratiques de rémunération et les incitations à la gestion des risques. Le comité de rémunération est composé de 3 membres : le PDG du CMNE, le président du comité d'audit et un membre du conseil de surveillance du GLF.

Directive 2009/384/CE, section 8 a) :

informations concernant le processus décisionnel suivi pour définir la politique de rémunération, incluant, le cas échéant, des informations sur la composition et le mandat du comité de rémunération, les noms des consultants externes dont les services ont été utilisés pour définir la politique de rémunération et le rôle des parties prenantes concernées

La rémunération des employés de LFSAM GmbH se compose des composantes suivantes :

- une composante fixe qui rémunère le salarié pour l'accomplissement satisfaisant de ses tâches et
- une composante variable comprenant un système d'incitation visant à souligner ou à récompenser la performance individuelle du salarié concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'entité opérationnelle à laquelle il appartient ainsi que les résultats de la société dans son ensemble et sa contribution aux résultats du GLF.

La part fixe de la rémunération totale d'un salarié tient compte de son poste et de son niveau de responsabilité. La part fixe est suffisamment élevée pour favoriser l'embauche et la stabilité du personnel et ne pas susciter de prise de risque chez les salariés, de sorte que leur activité ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la propension au risque de la société.

Les employés de LFSAM GmbH qui ont atteint leurs objectifs (c'est-à-dire qui ont rempli les critères quantitatifs et qualitatifs) peuvent recevoir une rémunération variable. En outre, les salariés recrutés pour des fonctions de contrôle et auxquels une composante variable de la rémunération est accordée sont rémunérés indépendamment de la performance des secteurs d'activité qu'ils contrôlent, une fois que les objectifs liés à leurs fonctions ont été atteints.

LFSAM GmbH a opté pour le « bonus pool » comme système global de rémunération variable.

Celui-ci dépend de la performance annuelle de l'entreprise et de l'entité opérationnelle du groupe (c'est-à-dire le GLF) à laquelle l'entreprise appartient. Les paramètres quantitatifs utilisés pour calculer le « bonus pool » sont le résultat financier de l'exercice et les commissions de performance effectivement perçues par le GLF pour l'exercice concerné. La part variable à verser au salarié concerné est déterminée selon des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le « bonus pool » est distribué à chaque salarié selon une double clé de répartition, en fonction de la contribution de son entité opérationnelle aux résultats du GLF et de la réalisation de ses propres objectifs.

Dans certains cas, le montant de la composante variable de la rémunération des salariés concernés peut atteindre au maximum 200 % de la composante de la rémunération fixe et ne peut pas dépasser le plafond fixé par le comité de rémunération.

En outre, la société a mis en place un système spécifiquement adapté à la composante variable de la rémunération des « salariés concernés par les risques ». Conformément à une procédure d'analyse qualitative et quantitative récurrente chaque année, les collaborateurs concernés par les risques sont identifiés. Pour ces personnes, une part d'au moins 50 % de la rémunération variable (à partir d'un seuil de 100 000 EUR) est reportée sur une période d'au moins trois ans. Ces 50 % (Deferred Bonus) sont indexés sur un panier de fonds et répartis progressivement sur trois ans. Le versement du « Deferred Bonus » est soumis à la condition que les conditions d'existence et de non-application d'une mesure d'ajustement au risque soient remplies après le résultat de l'exercice concerné.

Le système de rémunération a été contrôlé conformément aux exigences réglementaires en vigueur pour l'exercice 2022 par le comité de rémunération. En résumé, il a pu être constaté que le système de rémunération de l'exercice 2022 était conçu de manière appropriée et répondait aux exigences réglementaires.

Les modifications suivantes ont été apportées à la politique de rémunération 2022 depuis la politique de rémunération 2021 :

- Adaptation des indicateurs pour les critères d'évaluation
- Adaptation de l'identification des porteurs de risques : formuler un catalogue de critères servant de base de départ pour l'identification des porteurs de risques/personnes identifiées
- Adaptation de la composition du comité

Directive 2009/384/CE, section 8 b) :

informations sur le lien entre la rémunération et les performances

1. Directive 2009/384/CE, section 8 c) et d) :

informations sur les critères utilisés pour mesurer les performances et la prise en compte du risque, ainsi que sur les critères de performance ouvrant droit à l'attribution d'actions, d'options ou de composantes variables de la rémunération.

2. Art. 101, par. 4, N° 3 du code allemand des investissements (KAGB) et art. 107, par. 4 du règlement délégué complétant la directive AIFM

Description de la manière dont ont été calculés les rémunérations et, le cas échéant, les autres avantages

Note d'intention : art. 101 par. 4 n° 4 du code allemand des investissements en relation avec l'art. 14 ter, par. 1, lettres c) et d) de la directive OPCVM.

Résultats de la révision annuelle de la politique de rémunération

Note d'intention : art. 101, par. 4, n° 5, du code allemand des investissements

Informations sur les modifications substantielles apportées à la politique de rémunération définie

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit :

La Française Systematic Global Listed
Infrastructure

Identifiant d'identité juridique :

529900IJHMNUYM0U2489

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires de ces investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de la période de référence, les actifs du fonds ont été consacrés à des investissements qui respectent systématiquement des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). Dans ce contexte, les questions relatives, par exemple, à l'environnement et à la protection du climat, aux droits de l'homme, à la sécurité et à la santé, au reporting ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption ont été prises en compte. L'utilisation d'un facteur ESG a permis d'attribuer une note élevée aux investissements sélectionnés, qui présentaient de bons indicateurs selon des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de bonne gouvernance (G).

L'évaluation ESG a été réalisée par le centre de recherche du groupe La Française. Aucune valeur de référence n'a été déterminée pour établir si et dans quelle mesure le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Tout d'abord, l'univers d'investissement possible pour le Groupe La Française a été limité par une politique d'exclusion applicable à tous les produits et basée principalement sur des critères ESG mais aussi sur d'autres principes.

Les critères d'exclusion minimaux suivants liés à la durabilité ont été appliqués aux investissements directs conformément à la politique d'exclusion du Groupe La Française :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Tabac	
Production	Max. 5 % du chiffre d'affaires
Services, distribution	Max. 25 % du chiffre d'affaires
Charbon	
Sociétés minières	Max. 20 % du chiffre d'affaires
Entreprises de fourniture d'électricité	Max. 20 % du chiffre d'affaires ou de la production d'énergie
Expansion	0 plan d'ouverture de nouvelles mines de charbon ou de nouvelles centrales à charbon
Sortie	Sortie totale d'ici 2030 (OCDE) ou 2020 (pays émergents)
Énergies fossiles non conventionnelles¹	
Toutes les 6 catégories confondues	Max. 33 % du chiffre d'affaires
Tar Sands - sables bitumineux	Max. 20 % de la production
Expansion	0 expansion en 2025
Armes controversées	
Mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc, uranium appauvri	sur la base de conventions internationales telles que la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions

Exclusions de pays

Entreprises établies dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles et nécessitant, au cas par cas, une autorisation du service de conformité de LFSAM. Ces listes, gérées et mises à jour par le service de conformité de LFSAM, sont établies au regard des sanctions internationales et de leurs répercussions en matière de terrorisme et de corruption.

1. - Gaz de schiste ou gaz de houille
2. - Schiste bitumineux et huile de schiste (Shale Oil) ; gaz de schiste et huile de schiste (Shale Gas) ;
3. - Pétrole issu des sables bitumineux (Oil Sand) ;
4. - Extra Heavy Oil (pétrole extra-lourd) ;
5. - Pétrole et gaz offshore ultra profond ; et
6. - Gisements de pétrole et de gaz fossiles en Arctique

Dans l'univers d'investissement réduit par l'application des critères d'exclusion, les meilleures 80 % des entreprises ont été sélectionnées sur la base de leur score ESG. Les gestionnaires de portefeuille de La Française Systematic Asset Management GmbH ont sélectionné au moins 45 actions. L'accent est mis sur la sélection des différents titres. Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Le processus de sélection est régulièrement réexaminé.

La société a également appliqué les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN Principles for Responsible Investment, « PRI ») dans son processus d'investissement.

Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans l'ensemble, tous les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ont bien évolué au cours de la période de référence. Mais comme les facteurs de durabilité utilisés pour évaluer chaque investissement varient, nous ne pouvons pas donner de score global.

Tous les critères d'exclusion contraignants pour le fonds de placement ont été respectés au cours de la période de référence. Les critères d'exclusion minimaux liés à la durabilité reposent sur des informations transmises par un fournisseur de données externe et sont codés dans le cadre de la conformité pré et post-trade. L'examen a été effectué au moins tous les six mois. Au cours de la période de référence, il n'y a pas eu de violation active des limites selon les exclusions définies.

L'évolution concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est décrite plus en détail dans la section distincte.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

-- -- *Comment les indicateurs concernant les principales incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

N/A

-- -- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :*

La liste minimale d'exclusions liée à la durabilité du Groupe La Française a filtré les entreprises pour leur participation à des pratiques controversées contraires aux normes internationales. Le cadre normatif central est constitué des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les titres d'entreprises qui enfreignent gravement ces cadres ont été retirés de l'univers d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de « prévention des atteintes significatives » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui respectent les critères de l'Union en matière d'activités économiques écologiquement durables. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe ISS ESG, le fonds d'investissement tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément aux indicateurs de durabilité obligatoires visés à l'annexe 1, tableau 1, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI obligatoires).

En outre, le fonds d'investissement tient compte d'un indicateur facultatif conformément à l'annexe 1, tableau 2, point 14, et à l'annexe 1, tableau 3, point 16, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI facultatifs).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La détermination des 15 principaux investissements se fait à quatre dates de référence par an (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), avec à chaque fois la valeur moyenne de l'investissement principal.

La liste comprend les investissements qui ont constitué la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	En % des actifs	Pays
CSX CORP	Transports	2,07 %	États-Unis
PG+E CORP	Fournisseurs d'énergie	2,04 %	États-Unis
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE SPA	Fournisseurs d'énergie	2,04 %	Italie
NATIONAL GRID PLC	Fournisseurs d'énergie	2,02 %	Grande-Bretagne
FORTIS INC/CANADA	Fournisseurs d'énergie	2,01 %	Canada
SNAM SPA	Fournisseurs d'énergie	2,01 %	Italie
UNION PACIFIC CORP	Transports	2,01 %	États-Unis

RAI WAY SPA	Secteur du divertissement	2,00 %	Italie
CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO	Transports	2,00 %	Canada
ENAGAS SA	Fournisseurs d'énergie	1,99 %	Espagne
ITALGAS SPA	Fournisseurs d'énergie	1,98 %	Italie
ATCO LTD/CANADA	Fournisseurs d'énergie	1,97 %	Canada
CANADIAN UTILITIES LTD	Fournisseurs d'énergie	1,97 %	Canada
REN REDES ENERGETICAS NACIONAIS	Fournisseurs d'énergie	1,96 %	Portugal
SGPS SA			
GETLINK SE	Transports	1,95 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

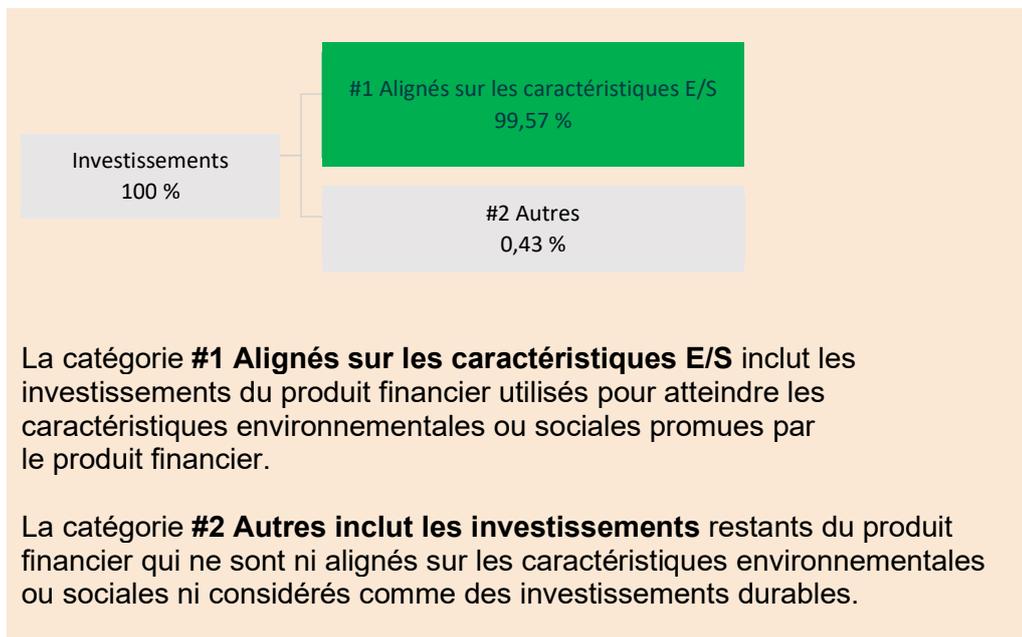
Les investissements liés à la durabilité sont tous les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales de la stratégie d'investissement. À la date de clôture du rapport, la part des investissements liés à la durabilité était de 99,57 %.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds est un fonds d'actions investissant à l'échelle mondiale et se concentrant sur des secteurs spécifiques. L'accent a été mis sur la sélection des titres individuels, notamment en fonction des caractéristiques environnementales ou sociales promues par la stratégie d'investissement. Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Le Groupe La Française place son propre centre de recherche basé à Londres et à Paris au cœur de la démarche d'investissement durable pour proposer des solutions adaptées. C'est ce qui a été fait pour ce fonds d'investissement au cours de la période de référence.

Ainsi, à la date de clôture du rapport, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 99,57 %. À la date de clôture du rapport, la part des autres investissements s'élevait à 0,43 % et se composait de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds de placement ont été respectées.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le fonds d'investissement investit essentiellement à 62,26 % dans le secteur économique des « fournisseurs d'énergie », à 16,26 % dans les « transports » et à 12,19 % dans la « construction et matériaux de construction ».

D'autres informations générales à ce sujet peuvent également être consultées dans la section « Rapport d'activité ».



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Bien que la stratégie d'investissement du fonds ne vise pas à réaliser des investissements durables au sens du règlement sur la publication d'informations, la Commission européenne a clarifié la situation en ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'Union européenne, à condition, entre autres, que les caractéristiques environnementales soient promues.

Les quotas de taxinomie réels sont disponibles dans les graphiques ci-dessous.

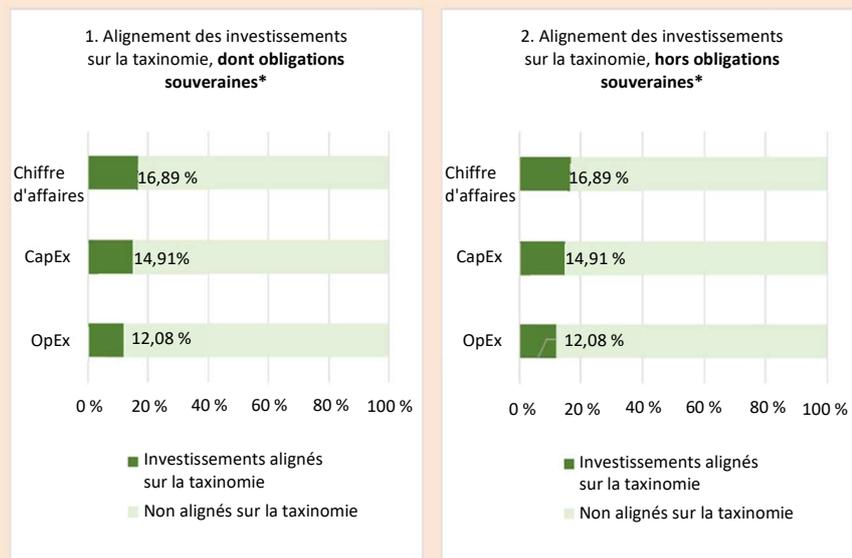
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre

● **Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion des investissements dans les activités transitoires était de 0,14 %. La proportion des investissements dans les activités habilitantes était de 4,49 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Aucune valeur correspondante n'a été publiée l'année précédente. Il n'est donc pas possible de comparer les quotas de taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes.

autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, les autres investissements étaient constitués de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds de placement ont été respectées.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La société a défini des critères d'exclusion contraignants pour ce produit financier, sur la base de critères ESG. Cet examen a été intégré à la gestion interne indépendante des risques, qui supervise les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés. En outre, des listes positives/négatives sont régulièrement mises à la disposition des gestionnaires du portefeuille pour être prises en compte dans le processus d'investissement. Les listes sont mises en œuvre et surveillées (dans la mesure du possible) dans le système. Dans les cas où il n'est pas encore possible de garantir un contrôle systémique, un contrôle est assuré par les gestionnaires de portefeuille.

Les critères d'exclusion minimaux liés à la durabilité reposaient sur des informations transmises par un fournisseur de données externe et étaient codés dans le cadre de la conformité pré et post-trade. L'examen a été effectué au moins tous les six mois.

Un modèle de notation ESG a également été appliqué.

Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies sont également respectés.



Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet. ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

Francfort-sur-le-Main, le 10 avril 2024

La Française Systematic Asset Management GmbH
La direction

OPINION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement La Française Systematic ETF Portfolio Global – comprenant le rapport d'activité pour l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, l'état du patrimoine et l'état des actifs au 31/12/2023, le compte de résultat, le compte d'affectation, l'état du portefeuille pour l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, ainsi que l'aperçu comparatif des trois derniers exercices, l'état des opérations réalisées au cours de la période sous revue dans la mesure où elles ne font plus l'objet de l'état du patrimoine, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, sur la base des informations recueillies lors de l'audit, le rapport annuel ci-joint est conforme, sur tous les points essentiels, aux dispositions du code allemand des investissements (KAGB) et aux règlements européens applicables et permet, dans le respect de ces dispositions, de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement.

Base pour l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre contrôle du rapport annuel conformément à l'article 102 du code allemand des investissements (KAGB) en respectant les principes allemands de contrôle régulier des comptes établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW). Notre responsabilité au titre de ces règles et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité de l'auditeur concernant l'audit du rapport annuel » de notre opinion. Nous sommes indépendants de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, conformément aux dispositions du droit commercial et professionnel allemand et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux et du conseil de surveillance pour le rapport annuel

Les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, sont responsables de l'établissement du rapport annuel qui correspond aux prescriptions du code allemand des investissements et aux règlements européens y afférents dans tous les points essentiels et, à cet égard, du fait que le rapport annuel permet, en vertu de ces prescriptions, de se faire une image globale de la situation et de l'évolution réelles du fonds commun de placement. En outre, les représentants légaux sont responsables du contrôle interne qu'ils ont défini comme nécessaire, conformément à ces règles, pour permettre l'établissement d'un rapport annuel exempt d'inexactitudes significatives résultant d'actes délictueux (manipulation des comptes et atteinte aux intérêts pécuniaires) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux sont responsables de l'intégration dans le rapport des événements, décisions et facteurs susceptibles d'avoir une influence significative sur l'évolution future du fonds d'investissement. Cela signifie entre autres que les représentants légaux doivent, lors de l'établissement du rapport annuel, évaluer la poursuite des activités du fonds de placement par La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, et qu'ils ont la responsabilité d'indiquer les faits en rapport avec la poursuite des activités du fonds de placement, dans la mesure où ils sont pertinents.

Le conseil de surveillance de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, est responsable de la surveillance du processus de comptabilité de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel du fonds de placement.

Responsabilité de l'auditeur en matière d'audit du rapport annuel

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport annuel, dans son ensemble, ne comporte pas d'anomalies significatives résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, et d'exprimer une opinion sur le rapport annuel.

- Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 du KAGB, dans le respect des principes allemands de l'audit en bonne et due forme établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW), détectera en permanence une présentation erronée importante. Les fausses déclarations peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou collectivement, les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous faisons preuve de discernement et conservons une attitude critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, car les actes délictueux peuvent impliquer des collusions frauduleuses, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou la mise en échec des contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel, ainsi que le caractère représentatif des valeurs estimées et des informations y afférentes présentées par les représentants légaux ;
- nous tirons des conclusions sur la base des éléments probants recueillis, afin de déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, à poursuivre l'exploitation du fonds de placement. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre opinion, sur les informations correspondantes fournies dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nous formulons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis à la date de notre rapport. Des événements ou des circonstances futurs peuvent toutefois conduire à ce que le fonds de placement ne soit pas poursuivi par La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main ;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu du rapport annuel, y compris les informations fournies, ainsi que la question de savoir si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte que le rapport annuel permette de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement, dans le respect des dispositions du KAGB allemand et des règlements européens applicables.

Nous nous entretenons avec les responsables de la surveillance, entre autres, de l'étendue prévue et du calendrier de l'audit, ainsi que des constatations d'audit significatives, y compris des éventuelles lacunes du système de contrôle interne que nous avons constatées au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 10 avril 2024

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH
Société d'audit

Schliemann
Auditeur

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

La Française Systematic Asset Management GmbH

Neue Mainzer Str. 80 60311
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)
Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81
info-am@la-francaise.com
www.la-francaise-systematic-am.com

Capitaux propres
6,2 millions € au 31/12/2023
Capital souscrit et versé
2,6 millions € au 31/12/2023

Actionnaire

Groupe La Française
Paris

Directeurs

Berit Jauch,
20355 Hamburg

Dennis Jeske,
63128 Dietzenbach

Kay Scherf,
63110 Rodgau

Mark Wolter,
53925 Kall

Dépositaire

BNP Paribas S.A.
Succursale Allemagne
Senckenberganlage 19
60325 Francfort-sur-le-Main
Capitaux propres: 120.56 millions €
au 31.12.2022

Auditors

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH
Société d'audit
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Conseil d'administration

Philippe Lecomte
CEO La Française AM Finance Services
Head Business & Corporate Development
Groupe La Française
Paris
Président

Philippe Verdier
Chief Financial Officer
Group La Française
Paris
Vice-président

Dr. Sybille Hofmann
Membre indépendante du conseil d'administration

Membre de la fédération

BVI Bundesverband
Investment und Asset Management e.V.
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)



LA FRANÇAISE

SYSTEMATIC ASSET MANAGEMENT

La Française Systematic Asset Management GmbH

Neue Mainzer Str. 80

60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0

Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81

info-am@la-francaise.com

www.la-francaise-systematic-am.com